# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Agregation

Question écrite n° 13367

### Texte de la question

M Jacques Barrot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les inquietudes des professeurs de lettres au moment ou se mettraient en place des mesures tendant a alleger, des 1990, les epreuves de toutes les agregations en prenant pour base le modele de la recente « agregation interne » resultant de deux arretes du 12 septembre 1988 (BOEN nos 32 et 40). Les professeurs de lettres redoutent qu'a l'occasion de cette mise en place ne soient sacrifiees les disciplines dites optionnelles : langues anciennes, langues vivantes rares, disciplines artistiques. De telles dispositions seraient de nature a compromettre gravement la qualite d'un enseignement de culture generale fonde sur les valeurs de l'humanisme, si necessaires au moment ou notre pays doit jouer un role primordial dans l'Europe de demain. Il lui rappelle avec force que la perspective tout a fait louable d'amener 80 p 100 d'une tranche d'age au baccalaureat ne doit pas faire perdre de vue la qualite de l'enseignement general qui doit etre dispense a cette classe d'age. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour concilier les perspectives quantitatives qu'il a annoncees avec les exigences de qualite de notre enseignement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que le directeur des personnels enseignants des lycees et colleges a ete charge, en etroite liaison avec le doyen de l'inspection generale de l'education nationale, les directions concernees et les universites, de faire au ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, des propositions d'amenagement de la structure et du contenu de l'ensemble des concours de recrutement des personnels du second degre. Des reflexions vont donc s'engager avec l'ensembke des parties interessees et notamment des presidents des jurys des concours en cause, de maniere a ce que les decisions utiles soient prises apres une large concertation, en temps opportun, pour leur mise en oeuvre a la session 1991 des concours.

### Données clés

**Auteur :** M. Barrot Jacques
**Circonscription :** - Union du Centre
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 13367
**Rubrique :** Enseignement superieur
**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports
**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 mai 1989, page 2387